



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016, le conseil municipal de Ville de Sutton a adopté le règlement numéro 238-1-2016 intitulé «Règlement modifiant le règlement 238 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

Ce règlement a pour objet d'ajouter un article relatif aux activités de financement, et ce, afin de se conformer à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* qui est entrée en vigueur le 10 juin 2016.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **14<sup>ième</sup>** jour du mois de **septembre** de l'an **2016**.

*Julie Lamarche, OMA*  
*Greffière adjointe*